

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2022**

Etaient Présents : Mmes VEYRE, BERTHELOT-GROSJEAN, GIRARDOT, VAUGE-LAPOSTOLLE, Mrs DRANCOURT, GILOT, RUARD, TISSERANDOT, BARTHELET à partir du Point 8,

Etait Absent-Excusé : Mr BARTHELET,

Etaient Absents : Mme ROBLIN, Mr MELINE.

Secrétaire : Mme VAUGE-LAPOSTOLLE.

Le Maire ouvre la séance à 19h33.

### **1 - CADEAUX DE FIN D'ANNEE AUX AÎNES**

Un budget a été prévu pour 2022/2023 - 31 personnes sont concernées.

La proposition est de reconduire l'idée d'un panier contenant des produits locaux. Daniel Ruard propose d'ajouter la Secrétaire de Mairie et l'Agent Technique communal comme bénéficiaires.

La proposition est retenue et la distribution se fera à partir du week-end du 17 et 18 Décembre.

### **2 - POINT SUR LES TRAVAUX D'ARCHITECTE DE L'EGLISE**

Suite au décès de Monsieur Dominique Jouffroy, une part des activités a été reprise par Monsieur Antoine Leriche qui a communiqué le relevé diagnostic de l'édifice.

Madame Jouffroy a fait savoir que le Cabinet d'architecture de Dominique Jouffroy cesserait son activité au 31 Décembre 2022.

Pour des raisons d'emploi du temps surchargé, Monsieur Leriche cède une partie de ses activités à Monsieur Bertrand Cohandet, architecte du patrimoine, installé à Dole.

Nous attendons de Monsieur Cohandet une estimation chiffrée du montant des travaux.

### **3 - DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2-2022 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022**

Cette délibération concerne les crédits à prévoir au budget pour le paiement des factures de réfection du pont de l'écluse N° 41.

Dépenses de fonctionnement :

Au compte 615231 (Voiries) : 31 221€ (Totalité de la dépense pour la restauration du pont)

Recettes de fonctionnement :

7022 : Coupes de bois : 3 980€

748371 : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 10 477€

7588 : 2 430€ (Remboursement assurance)

Total recettes de fonctionnement : 16 887€

Soit des dépenses de fonctionnement supplémentaires de 14 334€ couvertes par le suréquilibre de fonctionnement du budget 2022.

Pour répondre à la question de Sébastien Gilot, lorsque l'ensemble des subventions sera perçu, ainsi que le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), l'opération n'aura eu aucun impact sur le budget communal.

Daniel Ruard précise que l'obtention exceptionnelle d'un reliquat de DETR de 2022 permettra de faire l'avance des dépenses à régler aux entreprises sans faire appel à la ligne de trésorerie.

8 voix Pour - 0 Abstention - 0 Contre

**4 - DELIBERATION : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Jean-Louis Drancourt explique que le montant de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Épargne est d'un montant de 60 000€.

Les conditions sont les suivantes :

Proposition à signer avant le 25 Novembre 2022

Pas de frais de dossier

Commission d'engagement : 0,25%

Durée : 1 an

Marge sur €str (l'€str est un taux d'intérêt interbancaire de référence du marché en zone euro) : 0,80%

L'adjoint préconise au Conseil le renouvellement de cette ligne qui pourrait avoir toute son utilité pour le financement des travaux de la salle communale en attendant de percevoir les subventions. Il soumet cette question au vote.

8 voix Pour - 0 Abstention - 0 Contre

**5 - DELIBERATION : AFFOUAGES 2022 ET ULTERIEURS**

Daniel Ruard indique que les affouages 2022/2023 de cette année sont constitués des têtes des chênes exploités en 2020 ainsi que des chênes exploités cette année sur les Parcelles 15,17 et 19.

Comme chaque année depuis 2020, la période d'inscription est fixée du 1<sup>er</sup> Octobre au 15 Novembre.

La proposition est de conserver les tarifs des années précédentes, à savoir :

- Inscription (droit d'entrée dans la forêt) : 15€,

- Prix du stère de bois (quelle que soit l'essence) : 3,50€.

Cette proposition est valable jusqu'au prochain changement de tarifs ; elle est soumise au vote.

8 voix Pour - 0 Abstention - 0 Contre

## **6 - DELIBERATION : TRANSFERT D'UNE PARTIE DU RESEAU D'EAU AU SISOV (Syndicat du Bassin versant de la Vingeanne, de la Saône et de l'Ognon)**

Daniel Ruard explique qu'un réseau d'eau a été créé en 2009 pour l'alimentation de la Rue du Treige Cachot.

Pour autant, aucune délibération n'a été prise pour le transfert de cette partie du réseau d'eau au SISOV qui avait la compétence eau et assainissement.

Par ailleurs, la comptable nous demande de prendre une délibération pour solder cette opération et corriger la somme de 1 411,68€ qui correspond aux amortissements depuis 2017. Ces amortissements n'auraient pas dû être pris en compte entre 2017 et 2020.

Il s'agit donc de régulariser la situation.

La délibération porte sur 2 points :

- Le Maire autorise la Trésorerie à régulariser la situation comptable,
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le Procès-Verbal de mise à disposition de l'extension du réseau Rue du Treige Cachot.

Ces deux propositions sont mises au vote.

Elles reçoivent l'une et l'autre :

8 voix Pour - 0 Abstention - 0 Contre

## **7 - DELIBERATION : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Cette délibération a été demandée par la Préfecture il y a plusieurs mois. Dans le même temps, à l'initiative de certaines Mairies, un recours en Conseil d'État a été fait pour laisser à chaque commune la possibilité de légiférer sur l'organisation du temps de travail.

Ce recours n'a pas abouti.

De son côté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a rencontré quelques difficultés pour élaborer le document soumis au vote.

Le Maire explique que nous avons à délibérer sur ce point, même si la Commune de Saint-Sauveur n'est pas concernée. En effet, nous avons deux personnels :

- D'une part, la Secrétaire de Mairie qui est employée par la CAP VDS et mise à disposition de notre Commune contre facturation de la prestation,
- D'autre part, l'Agent Technique communal qui est en contrat de droit privé (contrat aidé).

Cette délibération est soumise au vote.

8 voix Pour - 0 Abstention - 0 Contre

## **8 - DELIBERATION : AUGMENTATION DU PLAFOND DE LA REGIE D'AVANCE**

Cette régie a principalement pour vocation de faciliter l'achat de carburant pour les engins motorisés du village.

Le plafond actuel (500€) est vite dépassé en raison de la fréquence des tontes et aussi de l'augmentation du coût de l'essence.

Ce compte sert également aux dépenses de fonctionnement de la Mairie (papeterie, sites Internet, vins d'honneur et fournitures diverses).

La proposition est de porter à 1 500€ ce plafond.

9 voix Pour - 0 Abstention - 0 Contre

## **9 - DELIBERATION : REGROUPEMENT DES REGIES D'AVANCE ET DE RECETTES**

Les régies de recettes (Affouages et Locations de la salle communale) et d'Avance peuvent être réunies en une seule régie.

Florine Vauge-Lapostolle et Sébastien Gilot (régisseurs) sont favorables au regroupement des régies au titre de la simplification des démarches.

Conditions : la régisseuse, le régisseur, seront responsables de toutes les régies ainsi que leurs suppléants.

Sébastien Gilot est candidat pour être Régisseur et Florine Vauge-Lapostolle Régisseur suppléante.

### **Délibération :**

Il est constitué une régie de recettes et d'avances, respectant la législation, sous réserve de l'avis conforme du comptable public.

Conformément à l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Le Maire est chargé de l'exécution de cette décision et habilité à signer tous les documents afférents.

Cette proposition est soumise au vote.

9 voix Pour - 0 Abstention - 0 Contre

## **10 - INFORMATION : REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE**

Lors de la dernière réunion du SICECO (Syndicat d'énergie pour la Côte d'Or) une évolution des tarifs pour 2023 anticipe une augmentation comprise entre 250% et 350% pour les Collectivités qui ne profitent pas du bouclier tarifaire dont bénéficient les particuliers.

Face à ces augmentations, il est urgent de prévoir des mesures significatives de maîtrise des dépenses car nous serons impactés de façons :

**Impact direct** sur les compteurs de la Commune à travers nos consommations électriques, notamment par le coût de l'éclairage public qui est le premier poste budgétaire concerné,

**Impact indirect** sur la Commune par la facturation du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) pour le coût de l'électricité du groupe scolaire de Maxilly et de l'Ecole Maternelle de Talmay qui est une «passoire thermique». A ces consommations d'électricité, il faut ajouter les consommations de gaz (le Groupe Scolaire de Maxilly est chauffé au gaz).

Des communes proches ont fait le choix de réduire leurs consommations électriques d'éclairage.

Lors de la discussion à ce propos, Martine Berthelot-Grosjean et Florine Vauge-Lapostolle évoquent la possibilité de faire évoluer nos points d'éclairage pour les remplacer par des lampes à LED.

Le Maire évoque même la possibilité de changer pour des points lumineux photovoltaïques de sorte à supprimer toute facture d'éclairage. A ce jour, l'investissement est d'environ 4 000€ par point lumineux ; une subvention de 50% de ces équipements est possible via le SICECO (Syndicat électrique de Côte d'Or).

Le Conseil demande au Maire d'initier une démarche auprès du SICECO.

Dans un premier temps, la proposition retenue par le Conseil Municipal est la suivante :

- Réduction du temps d'éclairage public comme les communes de Til-Châtel (1 140 habitants) et Fleurey-sur-Ouche (1 400 habitants) par exemple,
- Proposition d'éclairer à partir de 06h30 et jusqu'à 21h30, sauf Noël et Jour de l'An et événements particuliers dans la Commune,
- Proposition de couper l'éclairage du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Août,
- Étudier la possibilité de réduire le nombre de points lumineux.

## **11 - DELIBERATION : PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE ET BUDGET**

La Commission «Urbanisme et Patrimoine» composée de David Meline, Sébastien Gilot, Jacques Bacot et Daniel Ruard a travaillé sur les propositions du Cabinet d'Architecte et a transmis sa propre vision des choses, s'inspirant des besoins et des fonctionnements observés.

Au stade diagnostic, et compte-tenu des augmentations des coûts des matériaux, le projet de rénovation est chiffré de la façon suivante :

- Coût global de l'opération : 412 400€ HT
- Aides : DETR : ingénierie 45% : 28 000€ HT
- Aides : DETR : rénovation 35% : 122 500€ HT
- Région : Effilogis : 30% étude : 9 000€ HT
- Région : Effilogis : isolation : 45 000€ HT
- Conseil Départemental : 105 000€ HT
- Auto-financement : 105 000€ HT

Le Maire propose d'ajouter 20 000€ pour les imprévus.

Cette proposition est soumise au vote :

7 voix Pour - 2 Abstentions - 0 Contre

## **12 - DELIBERATION : LOGEMENT COMMUNAL DIT DE «L'ANCIENNE CURE»**

Une visite du logement a été faite par la Commission Urbanisme et Patrimoine avec David Meline, Sébastien Gilot, Jacques Bacot et Daniel Ruard.

Il a été décidé de demander au notaire une estimation du logement de la Cure.

Cette estimation a été faite par le notaire de Pontailler qui a délégué sur place une personne qualifiée.

L'estimation du bien est comprise entre 35 000€ et 40 000€ selon la situation.

Pour cette habitation, il n'existe pas de DPE (Diagnostic de Performance Energétique) bien que l'obligation remonte à 2007 et qu'un changement de locataire ait eu lieu après cette date.

De la même façon, il n'existe pas de diagnostic électricité alors que l'obligation date de 2018.

La Commission Urbanisme et Patrimoine propose donc au Conseil Municipal de vendre ce logement qui n'est pas en conformité avec la législation et qui supposerait des travaux importants avec un retour sur investissement impossible.

Le Maire est chargé de l'exécution de cette décision et habilité à signer tous les documents afférents.

Ce point est soumis au vote.

9 voix Pour - 0 Abstention - 0 Contre

### **13 - QUESTIONS DIVERSES**

Installation des poteaux supplémentaires pour la fibre :

Daniel Ruard indique que c'est la Société PCE Services qui est chargée de l'installation des poteaux et du câblage et indique qu'elle ne répond plus au téléphone et aux courriels.

Renouée du Japon :

Martine Berthelot-Grosjean indique que la Renouée du Japon est présente entre sa propriété et l'accotement entretenu par la Commune.

Daniel Ruard répond qu'il se rendra sur place avec l'Agent Technique communal afin de voir comment il est possible d'éradiquer cette plante envahissante. Le recours à de la chaux vive pourrait être la réponse.

Chaussée affaissée sur la RD 25 au niveau du N° 11 Grande Rue :

Le Maire a signalé cette dégradation à l'Agence Territorial de Mirebeau qui doit intervenir.

Décoration du village à l'occasion des fêtes de Noël :

Cette question est apportée par Arnaud Barthelet : Compte tenu de ce qui a été dit concernant l'éclairage public, des illuminations de certaines décorations seront-elles possibles ? Le Conseil répond favorablement, à l'unanimité, considérant qu'il s'agit d'une occasion exceptionnelle et de courte durée.

Le Maire demande que soit installées des illuminations à LED, moins énergivores.

Table à vendre :

Une ancienne table en chêne appartenant à la Commune est à vendre. Le Conseil convient qu'elle pourrait être cédée à 50€ et demande au Maire de publier l'annonce sur des sites de vente sur internet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h10.